

Taxe d'accise—Loi

[*Français*]

(La séance est levée à 18 h 26.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 h 26, la Chambre s'ajourne donc jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.
